

SABLE DE FILTRATION



les matériaux au cœur de la vie™



SABLE DE FILTRATION

Répondre aux nouvelles normes d'assainissement non collectif

Un domaine règlementé

Depuis 1992, la Loi sur l'Eau impose à tout propriétaire dont l'habitation n'est pas desservie par un réseau d'égouts "l'installation d'un système de traitement des eaux usées domestiques disposé sur sa parcelle et maintenu par ses soins en bon état de fonctionnement". Aujourd'hui, plus de 13 millions de Français sont concernés dans les zones rurales et péri-urbaines, par le rejet de leurs eaux usées domestiques.

Le cadre législatif est composé de deux documents essentiels :

- La circulaire du 22 Mai 1997 qui oblige les communes à délimiter des zones d'Assainissement Collectif et d'Assainissement Non Collectif et à mettre en place un contrôle technique des filières
- Le DTU 64.1 qui précise les règles de mise en œuvre des dispositifs d'assainissement autonome, de choix des filières et de conformité des matériaux à utiliser .

Les modifications techniques.

Pour une efficacité de filtration accrue, Lafarge Granulats a élaboré des sables qui répondent aux nouvelles normes d'assainissement. Les dispositifs d'assainissement autonome nécessitaient jusqu'à présent un simple drain constitué de gravillons plus ou moins gros. La législation impose depuis quelques années la création d'un tertre filtrant : il s'agit de doubler les classiques réseaux d'épandages d'un lit de sable qui fera office de filtre afin de retenir les particules les plus grosses. Ce dernier a donc les mêmes propriétés qu'un tamis à maillage très fin.

La gamme « Spécial Filtration » propose des produits déficitaires en fines qui ne se compactent pas et conservent ainsi toutes leurs qualités de filtration. Naturels, ils ne nécessitent pas d'ajout de produits chimiques et contribuent donc à la protection des nappes phréatiques.

Nos produits

Nos produits respectent les prescriptions du DTU 64-1 et sont conformes à la charte qualité ANC 81. Ils peuvent être mis en oeuvre dans des dispositifs d'assainissement non collectif sous réserve d'accord de l'organisme de contrôle (Mairie, DDASS SDEA ou tout autre organisme agréé).

La mise en oeuvre de sables calcaires étant interdite, nous ne vous proposons que des sables siliceux, lavés et stables à l'eau. Le fuseau granulométrique imposé par la norme et la législation en vigueur est respecté : l'essentiel des grains est compris entre 1 et 4 mm. Nous vous fournissons par ailleurs les gravillons nécessaires : conformément au DTU 64-1, ce sont des gravillons siliceux, lavés et stables à l'eau, avec un indice de vide supérieur ou égal à 30%. Nous vous proposons ainsi une gamme variée composée de gravillons roulés lavés 11/22, 16/22 ou 16/31.5 (disponibilité en fonction des secteurs).

Conseils de mise en oeuvre

La superficie et l'épaisseur de la couche de sable à mettre en oeuvre est fonction de la perméabilité naturelle du terrain. En règle générale, l'épaisseur moyenne nécessaire est de 70 cm. On constate également qu'en moyenne, la mise aux normes des épandages d'une maison individuelle nécessite la mise en place d'environ 15 tonnes de sable spécial filtration.

La mise en place et l'entretien d'un système d'assainissement non collectif passent par 6 étapes clés : la collecte des eaux usées, séparées des eaux pluviales, le prétraitement dans une fosse, le traitement qui élimine une partie de la pollution dissoute dans l'eau réalisé dans un filtre à sable grâce aux micro-organismes naturellement présents, l'évacuation des eaux traitées, l'entretien tous les trois ou quatre ans et le contrôle de conformité effectué par la mairie tous les quatre ans.



Témoignage client

Témoignage d'Aude Sourouille, de la société Dubreuilh, Adduction d'eau, assainissement et VRD, 130 salariés (Secteur Aquitaine)

“Nous travaillons avec Lafarge depuis six ans. Nous utilisons chaque année près de 6 000 tonnes de sable filtrant Lafarge : nous sommes satisfaits de la qualité du matériau qui respecte les normes et qui est propre, régulier et a une faible teneur en fine. Le choix du sable filtrant Lafarge a été guidé

par quatre critères : la qualité du produit, son prix, la qualité de service et la proximité. Nous le recommandons à nos collaborateurs et à nos clients. De plus, nous sommes convaincus par la démarche environnementale engagée par Lafarge et fiers d'y contribuer en utilisant des produits 100% naturels.”

Contact

Pour toute information concernant le sable filtration sur votre secteur (spécificités techniques, granulométries conseillées, taux de fines et d'absorption, disponibilité), n'hésitez pas à vous rapprocher des commerciaux dont vous trouverez les coordonnées sur nos plaquettes commerciales.



Consulter le site
<http://www.lafarge-france.fr>